Au lieu de cela, il écrite à un tiers — c'est lui qui l'affirme sans d'ailleurs indiquer la nom de ce tiers — une partie des papiers et laisse l'autre chez lui.

N'est-on pas en droit de penser que Me Noilban a fait preuve tout au moins d'une bien grande légèreté en confiant à un tiers des documents qui appartiennent soit à Mme Syveton, soit à la Patrie française, et en gardant chez lui, à la merci de la première perquisition, une serviette renfermant des lettres et papiers appartenant à M. Syveton?

M. Potel

L'associé de M. Ménard, M. Potel, rentre en scène.

Il prétend connaître tout le drame, en raconte longuement dans le *Matin*, les scènes qui l'ont précédé et suivi, salit la mémoire de M. Syveton et, par contre-coup, éclabousse Mme Ménard.

Nous ne le suivrons pas dans ses diffamations. Nous ne reproduirons pas davantage le passage où il accuse le concierge du n° 20 de l'avenue de Neuilly de ne s'être pas borné à recevoir des lettres de Mme Ménard, mais de l'avoir poursuivie de ses assiduités.

Ne va-t-il pas jusqu'à accuser ce malheureux concierge, qui n'a rien à faire dans cette aventure, d'avoir reporté les déclarations repoussées par Mme Ménard, sur Anna Spilmacker, la bonne de cette dernière, et de lui avoir escroqué 5000 francs?

C'est de le diffamation et pas autre chose. Nous passons.

M. Potel estime que M. Syveton avait eu moins deux raisons pour se suicider; mais une seule alors lui suffit à expliquer sa détermination.

— Laissons de côté, dit-il, l'abus de confiance vis-à-vis de la Patrie française, qui n'était pour ainsi dire qu'une circonstance aggravante de son cas désespéré, et arrivons en fait capital: l'immoralité absolue et subitement démontrée, qui ne lui laissait le choix qu'entre la mort et l'ignominie.

Syveton ne s'est pas tué sous la menace d'un scandale public ou d'une flétrissure aux assises. A aucun moment, cette menace n'a été faite. Pour l'honneur du nom, Alphonse Ménard et sa femme étaient résolus à se taire et à interdire simplement sa corriger l'entrée de leur domicile. La genèse du drame tient tout entière dans la colère de Mme Syveton, faite de jalousie autant que de dégoût. Pas plus que son gendre, Mme Syveton ne paria de plainte au parquet ou de discours aux jurés. Elle crut qu'elle s'en allait et que, en partant, elle expliquerait sa conduite aux amis intimes du ménage ainsi qu'aux deux ou trois personnes dont l'estima était nécessaire à la survivance politique de son mari. Parmi celles-ci, il y avait deux femmes. Mme de Martel et surtout Mme Lebaudy, dont la fortune avait été la fortune de la Patrie française, et dont la caisse était ouverte à M. Syveton, sans justification et sans contrôle.

Sous l'empire de cette révolte de tout son être, Mme Syveton se rendit aussitôt — on était le 7 en soir — chez le Dr Thoimer. Elle revint, toujours furieuse et provocante, et dit au malheureux:

— En voilà déjà un qui sait tout. Les autres vont suivre.

— Et qu'a-t-il dit? implora le coupable, affolé.

— Il a dit qu'il ne te reverrait de sa vie. Je voulais qu'il vînt te parler, te donner un conseil, pour t'aider à sortir de ton ornière. Il a refusé, prétextant qu'il était impossible à un honnête homme de serrer la main d'un salaud de ton espèce.

A partir de ce moment, le parti de Syveton était pris: sa femme l'abandonnait, son meilleur ami le reniait; Mme Lebaudy, sa bienfaitrice, et quelques autres personnalités de la Patrie française pouvaient être d'un moment à l'autre prévenues, comme le Dr Thoimer, par cette femme exaspérée. Il était fini. Il n'avait plus qu'à mourir.

Nous nous attarderons d'autant moins à signaler l'illogisme de cette version que, par avance, M. le D' Barney avait répondu à ces insinuations au cours de sa déposition devant M. Boucard.

Le Dr Barnay

— J'ai parlé au juge d'instruction, nous a dit le beau-frère de M. Syveton, à la sortie du cabinet de magistrat, des nombreuses et graves contradictions que je relève avec soin dans les déclarations que la presse prête aux témoins qu'il entend, car, jusqu'à présent, je n'ai guère que ce moyen pour me guider.

Puis j'ai montré à M. Boucard, à propos de la version des détournements, dans quel dilemme s'était placée Mme Syveton et qui est le suivant: elle a, dit que le 5 décembre, dans la matinée, elle avait pardonné moralement à son mari; qu'elle s'était rendue chez son gendre pour obtenir de lui qu'il cessât de poursuivre Gabriel de sa haine et, à son retour, quand elle lui eut tout expliqué et pardonné encore, il se serait donné la mort uniquement parce qu'elle lui reprochait des détournements qu'elle sente connaissait.

M. Boucard m'a déclaré que ce fait l'avait, en effet, frappé, et qu'il avait questionné Mme Syveton à ce sujet, mais qu'il n'avait pu encore obtenir d'elle une explication satisfaisante.

J'ai examiné encore le rôle des bonnes Anna et Louise Spilmacker dans cette affaire, rôle que je trouve beaucoup trop important et qui devrait être l'objet d'une attention toute spéciale.

Puis, j'ai demandé à M. Boucard s'il n'avait pas été surpris de l'isolement dans lequel Gabriel Syveton a été tenu pendant toute la matinée.

On nous a bien dit qu'il s'était levé assez tard, qu'il avait travaillé dans son cabinet où Mme Syveton s'était rendue au revenant de chez sa fille.

A-t-on précisé l'heure à laquelle il demande à être seul pour travailler? L'heure à laquelle il donne l'ordre de ne pas être dérangé?

La concierge, m'a répondu M. Boucard, a témoigné que cet ordre lui fut communiqué dans le matinée, au moins une fois, par Louise Spilmacker. J'ai demandé au juge s'il s'était occupé de savoir quelle main avait décroché le récepteur du téléphone et à quelle heure cette mesure avait été prise, car il est bien extraordinaire que, en se levant, Gabriel eut déjà déclaré vouloir être seul.

La blessure du front

Puis, j'ai sollicité des éclaircissements au sujet de la blessure que portait au front Gabriel. J'ai demandé l'audition du Dr Layt qui fit les premières constatations. M. Boucard m'a montré le rapport succinct que ce médecin rédige séance tenante et qui est versé au dossier. Dans ce rapport, qui contient une dizaine de lignes, le Dr Layt signale la blessure en forme de V au-dessus de l'arcade sourcilière gauche; mais il ne précise pas si elle est antérieure ou postérieure à la mort. Et comme je signalais à M. Boucard les déclarations que le médecin a faites à des journalistes, le juge m'a promis de convoquer le Dr Layt.

D'autre part, M. Boucard m'a montré le rapport du Dr Socquet au sujet de cette blessure. Le médecin légiste constate en présence avec suffusion sanguine, ce qui lediquerait qu'elle a été de date très récente.

J'ai alors fait remarquer en magistrat-instructeur que Mme Syveton avait affirmé que la blessure datait de l'avant-veille et que le pharmacien avait même fourni un morceau de taffetas pour placer dessus. Comment expliquer alors la suffusion? Ce point doit être définitivement tiré au clair.

Sur me demande, M. Boucard m'a assuré qu'il avait retrouvé et interrogé le personne qui porta à Gabriel la convocation du parquet, le 8 décembre dans la matinée. Mais il ne m'a pas fait connaître sa déposition.

Je suis encore revenu sur l'étrangeté de ce fait: comment se fait-il que Gabriel Syveton ait laissé ouvertes les portes de son cabinet, alors qu'il se préparait à mourir, à se suicider par des moyens aussi longs que ceux que Mme Syveton déclare. Le juge m'a affirmé qu'il allait s'occuper de éclaircir ce point qui lui paraissait en effet inexplicable.

Les fonds de la Patrie française

Je lui ai aussi parlé de la date à laquelle les titres étrangers étaient revenus en France, car ce point est important à cause de l'accusation portée par Mme Syveton contre son mari. Mme Syveton a fourni à M. Boucard un document qui n'est, en réalité, qu'un décompte, c'est-à-dire une pièce où l'agent de change de Bruxelles lui annonce l'achat des titres et la désignation de ceux-ci. Cela n'indique pas la date à laquelle ils ont été envoyés à Paris, l'acquisition ayant été faite en 1902.

M. Barnay a envisagé alors l'hypothèse que ces titres eut pu être placés à l'étranger, sous un autre nom que celui de M. Syveton, et que ce tiers a pu, à un moment donné, refuser de les rendre, mettant ainsi le malheureux dans une épouvantable situation et l'obligeant à se tuer.

Cela n'est qu'une hypothèse, a ajouté le docteur. Je crois qu'il ne faut pas s'y arrêter; plus que jamais le suicide me paraît inadmissible.

La pipe

J'ai parlé, en outre, au juge, a dit M. Barney, de la pipe que l'on avait affirmé avoir trouvée encore chaude auprès du corps de Gabriel Syveton. M. Boucard a pu m'assurer que ce fut celle qu'il a fait saisir. En effet, ce n'est que le lendemain que l'instrument qu'il a mis sous scellés fut pris au domicile de Syveton. C'était la seule pipe qui contînt un restant de tabac. Les autres étaient vides.

— Comment se fait-il que l'on n'ait pas saisi la pipe au moment des constatations?

— Le juge assure qu'il n'en avait pas été question à ce moment-là. Je lui ai fait ressortir la gravité de cet incident, car, comme je vous l'ai expliqué, si mon beau-frère a été empoisonné par un toxique quelconque, ayant de potassium ou autre, il a très bien pu fumer en fumant une pipe préparée.

Pour terminer, j'ai montré à M. Boucard que tandis que la partie civile restait sur la question du droit commun, les accusateurs de Syveton commençaient à porter l'affaire sur le terrain politique, et je l'ai prié d'en prendre note. Enfin, sur ma demande, M. Boucard a interrompu mon audition déjà longue. Je reviendrai lundi. Alors je parlerai des effets du cyanure et..... d'autres choses.

Le Dr Barnay nous dit encore qu'il est probable que des contradictions auront lieu d'ici quelque temps, ce qui indique que l'affaire n'est pas terminée.

La question du cyanure

A un rédacteur du *Temps* qui lui demandait son avis sur les effets comparés du cyanure et de l'oxyde de carbone, M. le professeur Brouardel a fourni ces explications:

— L'acide cyanhydrique et l'oxyde de carbone ne donne pas, comme on le prétend ici, les mêmes résultats à l'analyse spectroscopique. Au reste, les experts n'ont pas pu se borner à soumettre le sang de Gabriel Syveton au spectroscope puisqu'ils ont déterminé la quantité d'oxyde de carbone.

Pour établir que l'oxyde de carbone formait 17 % des gaz contenus dans ce sang, il a fallu qu'on procédât à l'extraction à la pompe à vide et à diverses opérations compliquées. Après ces opérations, il n'est pas possible de croire à une confusion entre les effets dus à l'oxyde de carbone et ceux que peut produire l'acide cyanhydrique.

Le Dr Brouardel estime que l'instruction ne doit plus attendre d'éclaircissements nouveaux de la médecine légale:

— On n'a retrouvé dans les viscères aucun des poisons dont la recherche est possible, même dans un état de putréfaction avancée. Il ne faut plus espérer maintenant qu'on puisse, avec certitude, établir la présence d'un alcaloïde quelconque, de la morphine, par exemple.

Notre confrère lui avait demandé si, à son avis, il était possible de se suicider dans les conditions indiquées par Mme Syveton:

— Je ne crois pas, a répondu M. Brouardel, qu'on puisse affirmer que c'est impossible. Mais je n'oserais pas me prononcer d'une façon plus précise.

Le Dr Prunier, directeur de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, professeur de chimie à l'Ecole supérieure de pharmacie, n'est pas de l'avis de M. Brouardel; voici son interview avec un rédacteur de la *Patrie*:

— Monsieur le professeur, vous avez lu la consultation scientifique donnée ce matin dans les journaux sur l'action de l'acide cyanhydrique absorbé par une personne voulant se suicider; est-elle exacte?

— Parfaitement, nous répond l'éminent praticien, ci la démonstration que l'on en a donnée est en tous points rigoureusement vraie. Comme on a dit, l'acide cyanhydrique et l'oxyde de carbone ont des relations chimiques extrêmement étroites; ce sont des cousins germains. On passe de l'un à l'autre, au laboratoire, par des procédés bien connus; il n'y a rien d'impossible, par conséquent, qu'au moment où les circonstances déterminantes de la mort en produisent, il y ait passage de l'un à l'autre.

Comment se produit ce phénomène? Est-ce l'oxyde de carbone qui se transforme en acide cyanhydrique, ou l'acide cyanhydrique en oxyde de carbone? On ne peut pas le dire, mais les résultats de l'absorption de l'oxyde ou de l'acide sont bien les mêmes.

Le sang d'une personne qui a succombé à un empoisonnement par l'acide cyanhydrique est décomposé de la même façon que le sang d'une personne qui est morte ayant respiré de l'oxyde de carbone. Les effets concordent totalement qu'il est absolument impossible, même difficilement, de déterminer à laquelle des deux causes le décès est imputable.

On peut parvenir à obtenir un résultat en stéréoscopant le sang, mais résultat bien petit et tout soit peu douteux.

A un rédacteur de la *Presse*, le Dr Lazare Cernot, professeur à la Faculté de médecine, a déclaré:

— Le cyanure de potassium laisse des traces différentes, suivant la concentration et la pureté de ce produit très altérable.

Le cyanure commercial est presque toujours impur; ses effets sont moins rapides que ceux du cyanure cristallisé. Il contient une certaine proportion de carbonate alcalin caustique, laissant des traces très reconnaissables, sur la muqueuse de l'estomac en particulier.

Le cyanure cristallisé agit, au contraire, d'une façon foudroyante; l'effet caustique est à peu près nul. Toutefois on peut assez facilement reconnaître sa présence, même plusieurs jours après la mort. Sur ce point, des expériences probantes ont été faites par mon collègue à la Faculté, M. le Dr Chassevant.

Quant à l'action de l'acide cyanhydrique sur le sang, les expériences de Robert me paraissent s'accorder avec le dire du Dr Barnay.

Il se forme un composé défini isolable: le cyanométhémoglobine, de coloration identique à celle du sang oxycarboné.

Ce composé résiste plusieurs jours à la putréfaction.

Le sang normal examiné au spectroscope montre deux raies noires; mais si l'on fait agir sur lui du sulfure d'ammonium, ces deux raies se confondent en une seule.

L'oxyde de carbone est caractérisé par ce fait que sa présence empêche cette réduction. En bien! le cyanure de potassium produit un effet identique.

A l'appui de ces explications, M. Carnot ouvre un récent traité de toxicologie, où nous lisons les constations mêmes tirées par Robert de ces expériences.

— Mais, nous répète encore M. Carnot, si du cyanure a été absorbé, on peut le retrouver..... en le cherchant.

Le mystère de la porte

On vient de voir dans les déclarations que nous a faites le Dr Barnay qu'il insistait particulièrement sur la question — d'ailleurs très intéressante — de la porte du cabinet de M. Syveton, qui n'était pas fermée.

On lit à ce sujet dans l'*Echo de Paris*:

Pour des raisons que je n'ai pas à rechercher, le Dr Tholmer a cru devoir démentir l'interview de lui qui a paru ici, hier matin.

Je maintiens formellement les termes de cette interview. J'affirme notamment que le Dr Tholmer m'a dit:

1° Qu'il avait été l'objet de « menaces » de la part de M. Boucard;

2° Qu'il n'avait pas dit au juge d'instruction tout ce qu'il savait, laissant à d'autres le soin « éclairer la lanterne sourde — et muette — de la justice;

3° Que si l'on avait trouvé du poison dans les viscères de Syveton, on aurait pu tout aussi bien accuser les experts de l'y avoir mis;

4° Que la *bonne piste* est du côté de MM. Ménard et Potel;

5° Enfin, qu'il savait pourquoi la porte du cabinet de Syveton n'était pas fermée à clé intérieurement pendant que celui-ci se noyait.

Je peux même ajouter un détail que je n'ai pas mentionné hier, ne voulant pas mettre la Dr Tholmer en trop violente contradiction avec lui-même:

A un moment de notre conversation, j'ai dit au docteur:

— J'ai connu Syveton suffisamment pour avoir l'entière conviction que ce n'était pas un homme à se suicider. Vous qui avez vécu dans son intimité, qu'en dites-vous?

Et le Dr Tholmer me répondit textuellement:

— *Je partage votre opinion.* J. C.

L'AFFAIRE SYVETON A ANVERS

Anvers, 31 décembre. — On lit dans la *Métropole*:

On nous affirme que la Ligue de la Patrie française a pressenti un avocat des plus en vue du barreau d'Anvers pour lui confier ses intérêts dans notre ville, en ce qui concerne l'affaire Syveton. A la suite de la visite de MM. Lemaître et Dausset, ceux-ci ont pu se convaincre qu'il y avait ici plus que des paniers sans importance appartenant à la Patrie française et que c'est ici qu'on doit trouver l'argent que devait contenir le fameux coffre-fort.

NOUVELLES EXPERTISES A NEUILLY

Notre enquête

La maison où se déroula le drame du 8 décembre livrera-t-elle jamais son tragique secret? Les magistrats et les experts sont revenus ce matin, pour essayer par de nouvelles reconstitutions de deviner l'énigme.

Mais nous croyons savoir que l'appartement mystérieux aux volets clos de l'avenue Neuilly, nouveau sphinx, a conservé son affreux secret.

Il est 9 heures lorsque nous voyons arriver successivement MM. Boucard, juge d'instruction; Bulot, procureur général; Fabre, procureur de la République; les Drs Socquet, Peunbet, Bordas et Ogier; Girard, directeur du laboratoire municipal; Dabrie et Périssé, toxicologues-experts; le Dr Luyt, le pharmacien Bergerolle, et enfin M. Lair, juge de paix de Neuilly, et M. Simart, commissaire de police.

Le juge de paix a procédé à la levée des scellés. Que s'est-il passé ensuite?

Voici les seuls renseignements précis et certains que nous ayons pu obtenir.

Et d'abord, disons tout de suite qu'il n'y a eu aucun massacre de toutons ou de cobayes. Il paraît que ces expériences scientifiques et sanglantes auront lieu mardi seulement.

Les magistrats et les experts ont reconstitué le drame d'après la version de Mme Syveton.

Qu'est-ce à dire? Cela signifie que Mme Syveton a dû recommencer ses explications, préciser certains détails.

Un agent de la Sûreté jouait le rôle de Syveton. Il s'est étendu à plat ventre devant la cheminée, la bouche sur les bûches d'amianta, dans trois positions différentes.

Il s'est d'abord appuyé sur les mains, le tête en avant et ne reposant sur rien. C'est un exercice fatigant auquel un gymnaste ne résisterait pas dix minutes. Il s'est appuyé ensuite sur les coudes. La fatigue est beaucoup moindre; cependant, au bout d'une vingtaine de minutes, le pauvre agent demandait grâce.

Enfin, le « sujet » a collé ses lèvres sur la bûche, sa tête reposant inerte.

Dans une telle posture, si le robinet à gaz avait été ouvert, les hoquets et les spasmes provoqués par l'exhalation du gaz auraient fait rouler le malheureux sur le côté l'écartant ainsi du fluide homicide qui se serait enfui dans la cheminée. Si d'ailleurs, il avait eu l'affreux courage et la force invraisemblable de tenir bon, il serait mort asphyxié en moins d'un quart d'heure et, dans ce cas, les experts n'en seraient trouvé que des traces insignifiantes d'oxyde de carbone.

Le Dr Luyt et le pharmacien Bergerolle qui, les premiers, furent appelés près du cadavre de M. Syveton, ont répété les renseignements qu'ils avaient déjà fournis. Nous croyons savoir que leurs explications n'ont projeté aucune lumière sur la drame puisque, d'ailleurs, ils n'avaient vu qu'un cadavre maquillé.

Quelques précisions ont été également demandées à Mme Syveton au sujet de la pipe de son mari. On en saisit une la lendemain seulement de la mort. Est-ce la bonne? On dit, en effet, que le frère de Mme Syveton se promène, à Spa, avec dans sa poche la pipe que fumait son beau-frère, le jour de sa mort. C'est Mme Syveton qui lui aurait fait ce lugubre cadeau.

Les experts et les magistrats se sont retirés à 10 h. 1/2, plus divisés que jamais, et le juge de paix a réapposé les scellés.

Nous avons essayé de poser quelques questions à M. Bulot.

— Est-ce fini? demandons-nous.

— Ça commence seulement! répondit d'un ton farouche le procureur général en haussant les épaules.

Impossible de tirer le moindre renseignement des médecins qui ont, d'ailleurs, des mines aussi renfrognées que s'ils assistaient à leur propre enterrement.

Un homme qui n'est pas content, c'est le concierge du 20 *bis* de l'avenue de Neuilly. Il annonce qu'il va poursuivre le *Matin* qui a porté contre sa moralité et sa probité des accusations abominables.

Il nous a fait les déclarations suivantes:

— Puisque c'est ainsi, je voleront dire, après avoir consulté mon avocat et mon propriétaire.

M. Ménard est une canaille et un misérable!

Le testament qu'on a trouvé chez lui, daté du mois d'août et de Saint-Etienne, n'a pas plus de quinze jours d'existence, j'en suis sûr.

Quant au cyanure de potassium, c'était à moi qu'il était destiné.

Sur ces graves paroles, Mme Jeandau intervient et dit à son mari: « Tais-toi. Ce sont des choses qu'on dit au commissaire et non aux journalistes. »

D'autre part, le marchande de charbons, qui habite la maison voisine, nous a donné les renseignements suivants:

— Hier, M. Jeandau est descendu à la cave pour moi. Je l'ai interrogé en sujet de l'affaire Syveton; il m'a répondu:

— Ah! Madame, comme certains secrets commencent à me peser.

— Mais il faut vous libérer, lui ai-je dit, en avouant tout.

M. Jeandau m'a déclaré qu'il était disposé à faire des aveux complets et qu'il en savait long.

— C'est pour cela, d'ailleurs, a-t-il ajouté, qu'on a voulu me faire disparaître comme M. Syveton.

A midi, une jeune femme sonnait à la porte de Mme Syveton et demandait instamment à parler à M. Boucard.

Sur la réponse que M. Boucard était parti depuis longtemps, la jeune femme a redescendu l'escalier et est tombée au milieu des journalistes.

Pressée de questions, elle a déclaré qu'elle était venue pour supplier M. Boucard de ne plus autoriser de massacrer de pauvres toutons.

A. JANNE.

ÉCHOS DU SÉNAT

LE REPOS HEBDOMADAIRE

La Commission sénatoriale s'est réunie sous la présidence de M. Labiche.

Elle a pris connaissance de certaines observations présentées par M. Fontaine, directeur du travail au ministère du Commerce.

Le président a communiqué:

1° Deux pétitions d'un grand nombre de maîtres-répétiteurs des lycées et collèges, qui demandent à ne pas être obligés de passer dans les établissements auxquels ils sont attachés les deux nuits du samedi au lundi.

2° Deux délibérations de divers Conseils municipaux qui prient le Sénat de hâter la solution de la question du repos hebdomadaire en faveur des employés.

La Commission a chargé M. Poirrier de rédiger le texte définitif et le rapport.

UN TRÉSORIER-PAYEUR REMPLACÉ

Le *Petit Parisien* dit recevoir de son correspondant de Lille la note suivante:

« M. Victor Deswerte, trésorier-payeur général du Nord, a été remplacé aujourd'hui par un comptable du ministère des Finances envoyé spécialement de Paris.

» Il s'agirait d'une mesure administrative sur laquelle, au ministère des Finances, on se refuse à donner une explication ».

D'autre part, on télégraphie au *Temps*:

Des inspecteurs du ministère des Finances sont venus, il y a quatre jours, procéder à la vérification des écritures de la trésorerie générale. C'est à la suite de cette enquête que M. de Swarte s'est rendu à Paris, où il a remis sa démission au ministre.

Nous pouvons ajouter que M. de Swarte n'est redevable d'aucune somme envers le Trésor.

LES PRÊTRES DU FINISTÈRE

On a lu hier dans notre deuxième édition la triste statistique du clergé du Finistère. 94 prêtres seulement ont encore leur traitement.

Vraiment M. Combes n'est pas un ministre des Cultes: c'est un bourreau.

Le plus odieux est toutefois de faire dire par la note officieuse que ces vénérables prêtres sont frappés « pour emploi abusif du breton ».

L'abus, c'est M. Combes qui la commet.

L'AFFAIRE GAUCHER-JOLIET

Nous avons signalé dans notre numéro de mercredi le renvoi 8 huitaine du procès intenté à notre confrère Gaucher par le préfet de la Vienne, délateur et gifflé.

Nous avons donné le texte des conclusions d'incompétence déposées par notre ami Me Henri Bazire, au nom de M. Gaucher.

Nous pouvons ajouter aujourd'hui que les défenseurs de M. Gaucher, Me Henri Bazire et Joseph Dennis, ont, à l'appui de ces conclusions, fait citer divers témoins, dont l'audition établira que c'est bien le fonctionnaire que M. Gaucher a souffleté en M. Joliet, et le fonctionnaire pris à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Parmi ces témoins figurent MM. Lafferre, député, président du Conseil de l'Ordre maçonnique; Narcisse Vadecard et le commandant Pasquier. Il n'est pas douteux qu'ils ne maintiennent, comme ils l'ont déclaré déjà, que c'était à la requête et pour le compte du ministre qu'était organisée la délation.

Je l'ai vu, mon délégué!

Oui, ce « délégué » mystérieux, que j'étais résolu à découvrir à tout prix, avant que j'eie commencé mes recherches ni déboursé un liard, le Destin parfois si lent à nous exaucer me l'a amené tout doucement par le main. Je l'ai vu, et il m'a parlé!

C'est une drôle d'histoire. J'avais eu, il y a une dizaine d'années, un jeune domestique pas méchant, malin-bête, assez canaille, et dont je tirais en définitive un service suffisant par des procédés spéciaux appropriés à ce belle nature. Au bout de quatre ou cinq ans, à la suite d'une correction paternelle, mais sérieuse, il me quitta gaiement, en emportant quelques économies et en me remerciant avec une sincérité qui me toucha.

Il y a huit jours, on m'annonce *un monsieur*, et je vois entrer, en effet, un visiteur inconnu, très convenable. Il ne fit vite reconnaître, c'était mon Arsène, mais combien changé! Il était triste, fort triste... Encouragé par mon accueil familial, et le porte bien close, il me raconta tout; et je ne dirai rien qui puisse faire découvrir à mes lecteurs sa véritable identité.

Sorti de chez moi, il avait entreprise successivement plusieurs genres de commerce, une petite confiserie, un petit café, un petit comestible; mais partout la douce habitude prise à la maison de consommer gratuitement avait fait son malheur, d'autant plus qu'il s'était adjoint une épouse en tout digne de lui. Ce sorts qu'il avait été liquidé trois fois et prolongeait actuellement sa troisième liquidation.

Entre deux concordats, ces excellent ami avait jugé adroit de se faire recevoir franc-maçon: les FF.. ne l'avaient guère aidé de leurs deniers, mais ils avaient trouvé néanmoins un moyen économique de le secourir en le désignant au préfet comme très propre à faire un « délégué » dans un commune.

Arsène était donc « délégué » dans une petite ville depuis un an, et j'ignorais ses fonctions et son voisinage.

Que me voulait-il? Je vous le donne en cent... Baissant la voix: « Monsieur, je vous demande un service pressé que vous seul pouvez me rendre », et plus bas encore: « C'est de me donner comme autrefois deux coups de pied au... mais plus fort, il faut que ça marque la peau. »

J'étais estomaqué:

— Voyons; Arsène, tu deviens fou... à ton âge... un homme établi, marié... un « délégué », un membre de la Loge... Que veux-tu faire de ces marques sur la peau?

— Monsieur, je suis dans mon bon sens, et c'est très sérieux. Ces marques, c'est pour les montrer au besoin à M. le préfet.

Je fis un bond sur ma chaise, mais il reprit avec calme:

— C'est pour avoir de quoi manger.

Et il m'expliqua qu'il touchait comme délégué, la maigre somme de 50 francs par mois, mais qu'en lui avait promis des gratifications variables pour les avaries reçues dans le service, par exemple si, écoutant derrière une porte, il était surpris et corrigé violemment.

Je comprie, et j'acquiesçai à sa demande; je fus même obligé de m'exécuter à double, tant il avait peur que ça ne marquât pas assez. Il partit plein de reconnaissance, et je restai en proie à des réflexions fort variées.

Il me tardait de savoir la suite de cette aventure quand, hier matin, Arsène se représente; avec les égards dus à sa situation quasi-officielle, je voulais le faire asseoir au coin du feu, il s'y refusa (je comprenais pourquoi), et me parla debout.

— Vous pensez bien, Monsieur, me dit-il, qu'en vous quittant, je ne suis pas allé bêtement chez M. le préfet; j'ai attendu deux jours pour que les marques soient bien bleues et un peu enflées. M. le préfet m'a bien reçu comme toujours, mais quand j'ai parlé de mon accident et de la réparation que j'attendais, il a été surpris et puis ennuyé. Je pensais qu'il allait tout de suite me donner un louis mais pas du tout: il m'a regardé dans les yeux et m'a demandé si j'avais une preuve que j'avais été blessé dans le service.

Et moi sans hésiter: « Tout de suite! Monsieur le préfet », et je me mettais en devoir de lui montrer les marques... Il m'a arrêté court, m'a fait rasseoir, et m'a fait un petit discours: que c'était honorable pour moi d'être investi de la confiance du gouvernement... de bien relire et ma pénétrer des recommandations de M. le ministre Combes et ne pas oublier que j'étais un notable de ma commune, et de bien faire aimer le République par l'influence de mes vertus... et surtout de bien avoir soin de mon autorité morale, que c'était même là le principal.

Pendant ce temps-là j'étais assis sur mes blessures qui ne m'avaient jamais cuit si fort, mais je n'osais pas me lever. Pour ma demande d'argent et la vérification, M. le préfet me dit que c'était très délicat, qu'il s'agissait de dépenses secrètes qu'il désirait faire contrôler secrètement pour ce garantie, et qu'il ne pouvait pas vérifier lui-même.

Il écrivit un petit billet pour le Vénérable de la Loge et ma le remit en pièce d'argent en me disant de revenir avec le certificat du Vénérable, que personne mieux que lui par ses lumières et son autorité morale n'était qualifié pour ces affaires-là.

Ce qu'ils m'embêtent avec leur ancienté morale! C'est pas Monsieur, ou moins, qui ferait tant de grimaces pour donner un louis!

Je cours chez le Vénérable qui n'était pas de ma Loge, mais avec nos signes il ma reconnu et il lit le billet du préfet; il ma parlé en amitié, en frère, et ne m'ennuie pas pour me faire encore asseoir, lui. Par exemple, il ma demandé le nom du profane qui m'a brutalisé..... et, ma foi, je lui donna la nom du mon plus dur créancier; je ne sais pas ce qui va sortir de là....

Le préfet ne m'avait pas demandé le nom, peut-être dans son billet.....

En fin de compte, le Vénérable, sans faire le fier ni le dégoûté, examine mes cicatrices; il est ému et ma dit que c'est beau d'avoir souffert comme ça pour la République, qu'un franc-maçon doit être adroit et prudent, et ne pas se faire pincer. Il m'écrit un petit papier pour M. le préfet, et, croirez-vous? il me fit donner dix sous, mes derniers, pour le train de la Veuve.

Je croyais cette fois que je tenais mes vingt francs moins dix sous... Ah oui! le préfet m'a remis un papier pour le percepteur, un papier de cent sous, — et le percepteur m'a donné 4 fr. 50, — pensez, il y avait, me dit-il, une redevance pour l'Etat. Il paraît que c'est comme pour la Chartreuse de M. Lecouturier.

Arsène termina son récit par quelques bonnes histoires sur ses hauts patrons et quelques notabilités de l'aristocratie maçonne; Dieu me garde d'en rien révéler!

Il m'offrit enfin de rentrer à mon service avec Mme la « déléguée »; je le remerciai du fond du cœur en lui disant comme adieu: « Va, mon garçon, tu es sur le voie des honneurs; marche, et s'il t'arrive parfois quelque désagrément, console-toi en sifflant après notre gifflé des lamps modernes! » C'est pour la République! »

FOUCHERE.

ÉCHOS RELIGIEUX

S. Em. le cardinal Langénieux

En raison de l'état de santé de Son Eminence le cardinal, il n'y aura pas de réception à l'archevêché à l'occasion du nouvel an.

En l'annonçant, MM. les vicaires généraux ajoutent:

L'état actuel de sa santé ne permet pas à Son Eminence de vous adresser personnellement le même témoignage de bienveillante affection; nous nous faisons les interprètes de ses sentiments et de ses regrets.

Notre vénéré cardinal, depuis son retour à Reims, ne s'est point remis des fatigues de ce voyage de Rome, que le devoir et la piété filiale lui avaient fait entreprendre. Sans causer encore de vives alarmes, son état ne laisse pas que d'inspirer des inquiétudes.

Aussi, cher et vénéré confrère, nous venons vous demander, à vous et à vos paroissiens, un spécial souvenir devant Dieu et de ferventes prières en vue d'obtenir du ciel cette assistance efficace qui, plus d'une fois déjà, s'est manifestée en faveur de notre vénéré cardinal.

Recherche urgente

La *Semaine religieuse* de Soissons publie une note officielle invitant MM. les curés à réunir avec le plus grand soin, en un dossier bien clair, tous les titres de propriété des édifices religieux de tout ordre, tous les documents écrits, toutes les traditions respectables qui pourraient aider, eux, leurs Fabriciens et leurs paroissiens catholiques, à établir leurs droits et leurs légitimes réclamations en face des difficultés que l'avenir peut leurs réserver.

Voyage « ad limina »

Mgr l'évêque de Beauvais est parti jeudi pour Rome, afin d'y accomplir son voyage *ad limina*.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE DE PIE X

Format album, 1 fr. 25 *franco*.
Format 13 × 18, 1 fr. 50, *franco*.
Format 18 × 24, 2 fr. 60 *franco*.
Format 24 × 30, 4 fr. 50 *franco*.
Format 30 × 40, 10 francs *franco*.
Format 40 × 50, 15 francs *franco*.

Toutes ces épreuves tirées sur papier spécial ont collées sur de beaux cartons et les grandes peuvent être encadrées.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

Informations du soir

L'AFFAIRE SYVETON

M. Boucard a entendu cette après-midi, pour la sixième fois, Anna Spilmacker, la bonne de M. Ménard.

Le magistrat a reçu ensuite la déposition de M. Gachet.

Ce témoin est un agent d'affaires qui, le 8 décembre, jour de la mort de M. Syveton, correspondant par téléphone avec M. Potel, apprit de ce dernier que le procès André-Syveton n'aurait pas lieu.

L'heure à laquelle M. Potel l'informe de cette nouvelle était importante à connaître.

C'est entre 3 h. 1/4 et 3 h. 1/2 a répondu le témoin.

On annonce que deux inculpations pour assassinat vont avoir lieu.

On lit dans la *Liberté*:

Le conflit est au plus aigu entre MM. Fabre et Vallé d'un côté, MM. Jaurès, Combes et Bulot de l'autre.

M. Jaurès, en sa qualité de dictateur, *s'est rendu hier dans le cabinet du procureur de la République*, auquel il fit une scène si vive que M. Fabre dut protester énergiquement.

M. Jaurès exige des perquisitions et saisies étendues pour mettre la main sur les fiches échappées du Grand-Orient et qui sont heureusement à l'abri. M. Fabre, jusqu'à présent, recule devant l'arbitraire que veut lui imposer ainsi le fait du prince.

L'affaire en est là. Mais qua devient M. Boucard dans cette bagarre?

M. FRANÇOIS COPPEE ET LE « MATIN »

L'éminent académicien communique la note suivante:

Le journal le *Matin* a publié dans son numéro d'aujourd'hui, comme article de tête, une nouvelle de M. François Coppée, intitulée: *Le bon crime*.

Le texte de cette nouvelle a subi de nombreuses suppressions et, en vertu de l'article 7 du traité qui lie le journal le *Matin* à la Société des gens de lettres, M. Coppée va poursuivre ce journal devant les tribunaux.

Il est bon d'ajouter que cette publication a eu lieu sans demander à son auteur aucune autorisation préalable et sans indiquer qu'il s'agissait de la reproduction d'une œuvre déjà ancienne.

CONDAMNATION

Privas, 31 décembre. — Les poursuites engagées contre MM. Chabert et autres, de Chonérac, par le Parquet de Privas, sous l'inculpation de faits de pression patronale et de corruption électorale, ont en aujourd'hui leur dénouement au tribunal de cette ville.

M. Chabert, moulinier à Chomerac, a été condamné à 200 francs d'amende, et trois autres délinquants à 100 et 50 francs.

Ah! s'ils étaient du « bloc! »

UNE BANDE DE DÉVALISEURS

On nous télégraphie de Lyon:

Hier, M. Gabelle, fabricant de brosserie, à Lyon, avait envoyé un petit commis toucher un chèque de 2000 francs au Crédit Lyonnais. A la sortie de la banque, il fut accosté par des individus qui engagèrent la conversation et lui enlevèrent, sans qu'il s'en aperçût, les 2000 fr. touchés.

Est-ce le même bande que celle qui a volé les 62000 francs au Comptoir d'escompte?

On le croirait, car ce vol a eu lieu une demi-heure avant.

LES PRINCES ANGLAIS

Brest, 31 décembre. — Le duc et la duchesse de Connaught, accompagnés de leurs filles les princesses Marguerite et Patricia, quitteront Portsmouth le 3 janvier à bord de l'*Essex*, pour aller en Egypte. Ils relâcheront le 4 à Brest, le 18 à Alger et le 21 à Tunis.

Sur le désir de duc de Connaught, aucun honneur ne sera rendu en dehors des salves d'artillerie réglementaires.

Dès l'arrivée de l'*Essex*, les autorités maritimes et civiles iront saluer Leurs Altesses Royales.

FIN DE LA CRISE MAROCAINE

On télégraphie au *Temps*:

Tanger, 31 décembre. — Hier, à 4 he